



**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Thierry Gilbert LUCAS, né le 19 mars 1962 à Pétange, de nationalité luxembourgeoise, est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de « Thierry » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Michel KREMER, né le 12 novembre 1972 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, est autorisé à changer son prénom actuel en celui de « Mike ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Georges Jean Arthur SCHMITZ, né le 18 mars 1941 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de « Johny Arthur » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Madame Lara DE ARAUJO GUEDES est autorisée à changer le nom patronymique actuel de son fils mineur Hayden DE ARAUJO GUEDES, né le 16 janvier 2013 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de « GUEDES » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Madame Lara DE ARAUJO GUEDES, née le 14 octobre 1982 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de « GUEDES » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Armand WENZEL et Madame Vanessa SCHOLLER sont autorisés à changer le prénom actuel de leur fils mineur Anganathi WENZEL, né le 15 mars 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud), de nationalité luxembourgeoise, en celui de « Marvin » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Victor BOULOT et Madame Astrid AGUSTSSON sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leurs enfants mineurs Maya Rós AGUSTSSON, née le 4 avril 2007 à Luxembourg, et Leo Mikael AGUSTSSON, né le 5 mai 2011 à Luxembourg, tous les deux de nationalité luxembourgeoise, en celui de « AGUSTSSON BOULOT » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Madame Sabrina LOPES ANDRADE MENDES MOREIRA, née le 30 mai 1999 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de « MASCARENHAS ALMEIDA » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.







**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Sacha DUPONT et Madame Linda POOS sont autorisés à changer le prénom actuel de leur fils mineur Siyabonga DUPONT, né le 30 juillet 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud), de nationalité luxembourgeoise, en ceux de « Sami Siyabonga » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 2017, Monsieur Patrick MORTINI et Madame Diane Cinzia Angela GAGGIOLI sont autorisés à changer le prénom actuel de leur fille mineure Bongekile MORTINI, née le 22 juillet 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud), de nationalité luxembourgeoise, en celui de « Alana » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 22 novembre 2017, Madame Anne Elisabeth EMRINGER est autorisée à changer le nom patronymique actuel de ses enfants mineurs Victor Olivier ALVARO, né le 12 août 2007 à Narbonne (France), Jean Emmanuel ALVARO, né le 24 janvier 2010 à Narbonne (France), et Leonard Nicolas ALVARO, né le 21 juin 2013 à Luxembourg, tous les trois de nationalité luxembourgeoise, en celui de « EMRINGER ALVARO » .

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément conditionné.**

Par arrêté ministériel du 4 janvier 2018, un agrément conditionné est accordé à Madame Karen Dale WEGNER, demeurant à L-8245 Mamer, 16, rue de la Libération, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse sous réserve de l'exécution par Madame Karen Dale WEGNER de la condition de se conformer à l'article 27 du règlement grand-ducal ci-avant cité.

L'agrément conditionné prend cours le 15 décembre 2017 et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/390-01/2016**.





**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.**

Par arrêté ministériel du 21 novembre 2017, un agrément non-conditionné est accordé à Madame Irène BERNARDY, demeurant à L-4443 Sanem, 14, Quartier de l'Église, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse.

L'agrément non-conditionné prend cours le 31 décembre 2017.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 15 février 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/249-05/2012**.

